

SYSTEME VERBAL OU SYSTEMES VERBAUX ?

Prof. Dr. Fernand BENTOLILA

Université René Descartes (Paris-V-Sorbonne)

Abstract

In his article titled "Système verbal ou systèmes verbaux", Bantolila discusses verbal systems and tries to find out whether they can be analysed on the basis of their singularity or plurality. He also discusses other verbal distributions in the French language on a discursive and narrative level.

Les descripteurs, depuis longtemps, ont pris l'habitude de présenter les déterminants grammaticaux du verbe¹ sous la forme d'un tableau unique. Les grammaires traditionnelles donnaient à ces tableaux le nom de conjugaisons. Il s'agissait de regrouper toutes les formes possibles d'un même verbe. Bien sûr, ce regroupement se faisait peu ou prou suivant certaines lois d'organisation, de structuration. Par exemple, pour le latin, ce tableau ressemblait aux axes de coordonnées des mathématiciens et donnait en abscisses les modes et en ordonnées les temps (Sausy 1952: 106). On trouve des tableaux analogues dans certaines grammaires du français (Gougenheim 1974: 82). Je voudrais montrer dans cette communication que de tels tableaux sont difficilement exploitables dans un cadre théorique comme celui du fonctionnalisme et peuvent même être nuisibles si on les utilise dans l'enseignement du français.

En effet, d'une part ils regroupent sous l'appellation de modes ou de temps des réalités fort disparates, et d'autre part ils risquent de donner l'illusion que tous les syntagmes verbaux² qui y figurent forment un ensemble homogène et sont susceptibles de s'opposer l'un à l'autre dans tous les contextes. J'évoquerai

¹ Les déterminants grammaticaux du verbe (désormais dgv) correspondent aux modalités verbales d'André Martinet (par exemple en français : imparfait, futur, conditionnel...).

² Désormais SV.

brèvement les problèmes posés par les modes et les temps puis je traiterai plus en détail la question des contextes.

En français on appelle modes des choses aussi différentes que l'indicatif, le subjonctif, le conditionnel, l'impératif, l'infinitif et le participe. Beaucoup de descripteurs s'accordent pour mettre à part les deux derniers et les traiter comme des parasynthèmes (A. Martinet) ou des complexes unitaires (J.M. Builles). Quant à l'impératif, il ne s'oppose pas à telle ou telle unité mais à l'ensemble des autres unités, car sa fonction essentielle consiste à réaliser une opération énonciative spécifique (l'injonction) par opposition à l'assertion et à l'interrogation. Je suggère donc de l'exclure du tableau des SV. D'ailleurs les grammaires récentes (même "classiques") considèrent le conditionnel non plus comme un mode mais comme un "temps de l'indicatif".

Il nous reste à examiner le cas de l'indicatif, et du subjonctif. Je rappelle que nous opérons toujours avec des unités dégagées par commutation. Pouvons-nous, en français, avoir une paire minimale de deux SV s'opposant uniquement par un élément qu'on pourrait désigner comme "indicatif"? Pour ma part, je ne vois rien de tel en français. Les appellations que nous a léguées la tradition constituent très souvent une source d'erreurs. L'opposition des deux SV *il faisait* / *il fit* ne peut pas être analysée comme {imparfait + indicatif} / {imparfait + subjonctif}. Comme nous le verrons plus loin, *fit* ne peut pas représenter deux choix ; dans le meilleur des cas, il constitue un seul choix, celui du subjonctif, lequel aura la forme *fasse* ou la forme *fit* suivant les contextes. Aussi, quand nous employons les désignations traditionnelles, les affublons-nous de traits d'union, pour rappeler que l'on se réfère à une entité unique (ex. imparfait-de-l'indicatif / imparfait- du-subjonctif). Donc l'indicatif n'est pas une unité ; mais le terme pourrait servir à désigner un ensemble de dgv possédant un trait sémantique commun, celui de "réel" ou, si l'on veut y inclure le conditionnel, un ensemble de dgv susceptibles d'apparaître avec un prédicat (principal) dans un énoncé assertif ou interrogatif.

Passons maintenant au subjonctif. Pour bien comprendre les phénomènes que je veux décrire, il faut distinguer au moins trois usages en français contemporain : le français parlé, l'usage relevé "moyen", et l'usage relevé littéraire. Je rappelle en outre que nous avons bien soin de distinguer les unités de leurs variantes, c'est-à-dire des formes que peuvent prendre ces unités dans différents contextes.

En français parlé, nous n'avons que deux SV comprenant le subjonctif : *fasse* et *ait fait* (subjonctif présent et subjonctif passé selon les désignations traditionnelles). Dans l'usage relevé moyen, nous en avons quatre : *fasse* et *ait*

fait, auxquels s'ajoutent *fit* et *eût fait*. Dans cet usage, la règle de concordance s'énonce ainsi (Wartburg et Zumthor 1958: 444) : quand le verbe régissant est au présent ou au futur, le verbe de la subordonnée se met au subjonctif présent ou passé ; quand ce verbe régissant est au passé ou au conditionnel, le verbe de la subordonnée se met au subjonctif imparfait ou plus-que-parfait.

En d'autres termes, dans cet usage, on ne peut jamais opposer *fasse* à *fit*, ni *ait fait* à *eût fait*, dans le même contexte. Donc *fasse* et *fit* ne sont pas des unités à part entière, ce sont deux variantes³ de la même unité (le subjonctif), variantes conditionnées par le temps du verbe régissant. En revanche, l'opposition *fasse* / *ait fait* permet de dégager dans *ait fait* une deuxième unité, le parfait ; et les deux SV *ait fait* et *eût fait*, qui manifestent le même ensemble de choix {subjonctif + parfait}, sont aussi des variantes conditionnées.

Tout ce qui précède ne pourrait pas s'appliquer au troisième usage (relevé littéraire), car dans cet usage on peut effectivement opposer *fasse* / *fît*⁴ et *ait fait* / *eût fait*. *Le Bon usage* (Grevisse 1991: 869) en cite plusieurs exemples.

Au terme de cette étude critique nous obtenons le tableau suivant :

Tableau des SV du français

classe I	classe II	SV
∅		fait
passé		faisait
futur		fera
prétérit		fit
conditionnel		ferait
subjonctif		fasse / fit
∅	parfait	a fait
passé	parfait	avait fait
futur	parfait	aura fait
prétérit	parfait	eût fait
conditionnel	parfait	aurait fait
subjonctif	parfait	ait / eût fait

Après cette mise point, j'en arrive au problème des contextes. Les systèmes verbaux, tels qu'ils sont dégagés et mis en tableau par les linguistes,

³ Les variantes de signifiant d'une unité sont les différentes formes sous lesquelles se présente cette unité ; elles n'impliquent pas de modification sémantique ; leur occurrence est entraînée par le contexte. L'étude des variantes et de leur conditionnement relève de la morphologie.

⁴ cf "On craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mère" (*Andromaque*).

ne constituent pas toujours des ensembles homogènes. Souvent, en effet, les dgv ne sont pas susceptibles de s'opposer l'un à l'autre dans n'importe quel contexte. Il y a, dans chaque langue, des contextes pertinents d'opposition : il appartient au descripteur d'en dresser la liste. Je me contenterai d'évoquer ce problème en l'illustrant d'exemples empruntés à différentes langues.

Commençons par une lecture critique de notre propre tableau des SV du français. Nous y trouvons le subjonctif. Or, contrairement aux autres dgv recensés, le subjonctif ne peut pas déterminer un verbe jouant le rôle de prédicat principal : il ne peut figurer que dans une proposition subordonnée. Le contexte d'opposition pertinent pour le subjonctif, c'est la proposition subordonnée — et encore pas n'importe quelle subordonnée — et c'est seulement dans de rares cas qu'il peut s'opposer à d'autres dgv et avoir ainsi un statut d'unité.

Continuons notre lecture ; nous repérons le prétérit (passé simple). Or, nous savons que, hormis quelques usages régionaux, le prétérit ne s'emploie pas en français parlé. Benveniste a montré la pertinence d'une opposition de deux contextes qu'il a appelés discours et histoire : "les temps d'un verbe français ne s'emploient pas comme les membres d'un système unique, ils se distribuent en deux systèmes distincts et complémentaires. Chacun d'eux ne comprend qu'une partie des temps du verbe ; tous les deux sont en usage concurrent et demeurent disponibles pour chaque locuteur. Ces deux systèmes manifestent deux plans d'énonciation différents, que nous distinguerons comme celui de l'histoire et celui du discours" (Benveniste 1966: 238). Le prétérit, par exemple, est exclu du discours ; il n'apparaît que dans l'histoire, et seulement aux troisièmes personnes du singulier et du pluriel.

En grec moderne, le dgv *as* (optatif) ne peut apparaître qu'en proposition indépendante ; au contraire, *na* (impératif, subjonctif) peut apparaître aussi bien en proposition indépendante qu'en subordonnée. Donc *as* et *na*, qui appartiennent à la même classe, ne peuvent en fait s'opposer qu'en proposition indépendante et jamais en subordonnée.

En anglais certaines grammaires parlent de prétérit hypothétique et citent comme exemple *it's time we took a rest* "il est temps de prendre du repos". On peut hésiter à identifier la forme *took* comme un prétérit ou comme un subjonctif car il y a syncrétisme entre les deux sauf pour le verbe *to be* qui oppose au singulier prétérit *was* et subjonctif *were*. Mais quelle que soit la décision du descripteur ce prétérit/subjonctif ne peut apparaître qu'en subordonnée.

En berbère, j'ai été amené à tenir compte de la position du SV dans l'énoncé. En effet, dans la séquence SV1-SV2 — qui symbolise la succession de deux SV dans un énoncé — chacune des deux positions est pertinente. Certains dgV peuvent apparaître aussi bien en SV1 qu'en SV2 ; d'autres ne peuvent apparaître qu'en SV2 (Bentolila 1981: 4.14 à 4. 41)

On trouve en créole de la Martinique un conditionnement analogue à celui du berbère avec cette différence que SV1 doit être une subordonnée. Dans cette langue, *té* (passé), *ké* (prospectif) et *ka* (imperfectif) sont des dgV. La séquence (*té*) *ké ka* "ne peut se produire que dans le cadre d'une phrase complexe" ⁵. Ainsi, on ne pourrait pas avoir **nou ké ka dormi* pour "nous serons en train de dormir". Mais on trouve *lé ou ké rivé, nou ké ka dormi* "quand tu arriveras, nous serons en train de dormir" et *si nou té travay yè, nou té ké ka dormi atjèlman* "si nous avons travaillé hier, nous serions en train de dormir maintenant".

En japonais, le suspensif ne peut apparaître qu'en SV1, mais à condition d'être suivi d'un SV2; c'est-à-dire que le suspensif semble fonctionner comme un quasi-subordonnant. En tout cas, il équivaut pour le sens à un circonstant, un décor où va se produire l'événement principal (SV2).

En amharique, le gérondif (ou converbe) a aussi une position subalterne mais il apparaît en SV2 et se subordonne à SV1 qui lui est indispensable.

Dans le cas des phrases complexes (principale + subordonnée), l'étude des contextes est encore plus ardue car, pour chaque subordonnant, le descripteur doit faire l'inventaire des SV régis possibles ; mais sa tâche ne s'arrête pas là car le contexte se fait plus subtil ici, plus contraignant, et donne lieu pour chaque SV de la subordonnée à un nouveau micro-système dans la principale correspondante. Maurice Gross a montré la complexité de ce problème (Larousse 1968: 18-21)

Quelquefois, le contexte est de type lexical. Par exemple, pour l'arabe marocain, il faudrait distinguer deux systèmes verbaux : un pour les verbes ordinaires et un pour une classe de verbes spécifiques où le participe actif ne figurerait plus, soit parce qu'il n'existe pas, soit parce qu'il ne peut pas être employé comme prédicat. ⁶

⁵ Jean Bernabé, cité par Béatrice Jeannot, *Pour une étude synchronique dynamique du créole martiniquais*, mémoire de DEA, sous la direction de Christos Clairis, Université René Descartes, 1995-1996, 447 pages, p. 39-40.

⁶ Je m'inspire ici d'un article très éclairant de Dominique Caubet : Les deux parfaits en arabe marocain, in *Aspects, Modalité : Problèmes de catégorisation grammaticale*, Collection ERA 642, Université Paris 7,

En créole de la Martinique, certains verbes ("savoir, vouloir, avoir, aimer, être là, être fatigué, connaître") ne peuvent pas être déterminés par *ka* ("imperfectif").

En kasim, les verbes copulatifs sont différents des autres verbes : ils ne prennent jamais de dérivatifs.

En hindi, Neeta Jain Duhaut définit une classe de temps et de "modes" comprenant quatre unités : le présent, le passé, le futur et le virtuel. Mais le présent et le passé ne peuvent déterminer que le seul verbe *hona@* "être", alors que le futur et le virtuel peuvent déterminer tous les verbes.

En chinois, la situation est encore plus complexe. Le caractère "grammatical" de certains déterminants n'apparaît pas aussi clairement que dans d'autres langues. Des morphèmes comme *guo*, *le* ou *zhe*, candidats tout à fait acceptables à la grammaticalité, n'ont pas le trait de généralité ou d'universalité qu'on attendrait de telles unités : ils ne peuvent pas déterminer n'importe quel "verbe" ; il faut alors dresser la liste des verbes qui refusent tel ou tel de ces *dgv*. (CHAO 1968)

On le voit, quand on parle du système verbal d'une langue, il y a toujours abus de langage.

En fait, il faudrait, dans chaque contexte pertinent, faire l'inventaire des SV qui peuvent apparaître et s'opposer l'un à l'autre pour établir le micro-système verbal propre à ce contexte. Une telle façon de procéder donnerait une poussière de micro-systèmes. Pour éviter cet émiettement, on pourrait choisir arbitrairement de privilégier, dans un premier temps, le contexte de proposition indépendante ⁷ où l'on constate l'inventaire de SV le plus riche, donc la plus grande variété d'oppositions et de valeurs signifiées, et revenir ensuite au détail des contextes pour formuler les règles d'occurrence de chaque *dgv*.

p.71-102. Cette classe de verbes spécifiques comprend des inchoatifs, des déponents et des verbes d'état (96 verbes sur 750).

⁷ C'est ce que j'ai fait pour le tableau des SV du français, à une exception près, celle du subjonctif.

Tableau des SV du récit

		parfait
	fait	a fait
passé	faisait	avait fait
prétérit	fit	eut fait
futur	fera	aura fait
conditionnel	ferait	aurait fait

Tableau des SV du discours:

		parfait
	fait	a fait
passé	faisait	avait fait
futur	fera	aura fait
conditionnel	ferait	aurait fait

En conclusion, pour des raisons d'ordre théorique et didactique, je suggère en procédant à des élagages successifs, d'arriver à des ensembles de *dg* homogènes c'est-à-dire susceptibles de s'opposer dans un contexte donné et de ne pas craindre de multiplier les tableaux représentant ces ensembles. Je rappelle les critères qui nous ont permis d'atteindre cette homogénéité : le type d'opération énonciative, la dichotomie discours/ récit de Benveniste, le statut de la proposition (principale ou subordonnée), et enfin la position respective des SV.

Bibliographie

- Sausy, Lucien (1952) *Grammaire latine complète* Fernand Lanore, Paris
- Gougenheim, Georges *Système grammatical de la langue française*, (1974) Editions d'Artrey, Paris
- Grevisse, (1991) *Le bon usage*, Duculot, Paris, 12° éd. refondue par André Goosse
- Benveniste, Emile (1966) "Les relations de temps dans le verbe français", *Problèmes de linguistique générale* I, Gallimard, Paris
- Bentolila, Fernand (1981) *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*, SELAF, Paris
- Jeannot, Béatrice (1995-1996) *Pour une étude synchronique dynamique du créole martiniquais*, mémoire de DEA, sous la direction de Christos Clairis, Université René Descartes
- Larousse (1968) *Grammaire transformationnelle du français, syntaxe du verbe*, Paris
- CHAO Yuen-ren, (1968) *A Grammar of Spoken Chinese*, University of California Press, Berkeley and Los Angeles